



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mai 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) jusqu'au 3 juin 2022 et m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat de la Mission. Le rapport porte notamment sur l'évolution de la situation politique, socioéconomique, humanitaire et de sécurité au Soudan du 22 février 2021 au 5 mai 2022 et fait le point des activités menées dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission, les considérations de genre étant intégrées comme une question transversale tout au long du rapport.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation politique au Soudan est demeurée dans une impasse, à la suite de la démission du Premier Ministre, Abdalla Hamdok, évoquée dans mon précédent rapport ([S/2022/172](#)). Dans ce contexte, l'action nationale et internationale s'est intensifiée pour faciliter un processus politique visant à rétablir une transition démocratique. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (l'IGAD) ont entrepris des efforts de facilitation conjoints avec les parties prenantes afin de trouver une issue à la crise au moyen d'un processus contrôlé et dirigé par les Soudanais. Plusieurs parties prenantes soudanaises ont également élaboré des initiatives politiques, pour favoriser un retour à l'ordre constitutionnel et à la gouvernance civile.

3. Tout au long de la période considérée, les comités de résistance de quartier ont continué d'organiser régulièrement des manifestations dans tout le pays, quoique à une échelle plus réduite que durant la période précédente. Les manifestants ont continué, souvent en bloquant des routes, de s'opposer à la junte militaire et de dénoncer la dégradation des conditions économiques. Les organisateurs ont continué d'appeler à des manifestations pacifiques. Si la plupart des manifestants ont répondu



à cet appel, quelques-uns se sont heurtés aux forces de sécurité, lesquelles ont continué d'utiliser des gaz lacrymogènes, des canons à eau, des balles en caoutchouc, voire des balles réelles pour disperser les manifestants. Les autorités soudanaises ont souvent bloqué les principales artères routières et les ponts avant les manifestations, en particulier à Khartoum.

4. Outre l'organisation de manifestations, les comités de résistance dans l'État de Khartoum et dans d'autres ont continué de s'employer à adopter une position commune sur la façon de faire avancer le pays. Le 27 février, les comités de résistance dans l'État de Khartoum ont tenu un point de presse, afin d'annoncer leur Charte pour l'instauration de l'autorité du peuple, dans laquelle ils ont demandé « la poursuite de la résistance pacifique, « l'annulation du coup d'état militaire » et « l'élaboration d'une constitution de transition, qui établisse des structures de gouvernance provisoires aux fins d'atteindre les objectifs de la révolution ».

5. Le 28 février, la MINUATS a publié la synthèse des consultations qu'elle avait menées depuis le 8 janvier, répertoriant les domaines de consensus et de divergence entre les parties prenantes sur la façon de progresser en vue de rétablir une transition politique. Les Envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'IGAD pour le Soudan, Mohamed El Hacen Lebatt et Ismail Wais, respectivement, se sont rendus plusieurs fois à Khartoum durant la période considérée, à l'appui de l'action internationale et régionale visant à aider les parties prenantes soudanaises à rétablir une transition politique. La visite de l'Envoyé spécial de l'IGAD, a été menée à la suite de la publication, en février, du rapport de l'IGAD d'une mission d'établissement des faits au Soudan.

6. À l'issue des consultations menées sous l'égide de la MINUATS, l'Union africaine, l'IGAD et l'Organisation des Nations Unies ont accepté de collaborer et ont constitué un mécanisme de coopération trilatérale à l'appui d'un processus dirigé par les Soudanais, destiné à mettre un terme à la crise politique et à rétablir un gouvernement de transition, dirigé par des civils. Les trois organisations ont tenu des réunions conjointes avec les parties prenantes soudanaises de tous horizons politiques et sociaux, l'idée étant de parvenir à un accord sur les questions prioritaires immédiates, en portant l'attention sur des arrangements constitutionnels provisoires, le choix du Premier Ministre et du Cabinet, les élections, les programmes publics et un plan d'action sur la voie à suivre.

7. Bon nombre d'initiatives nationales visant à régler la crise politique ont également vu le jour au cours de la période considérée. Le 1^{er} mars, un groupe de vice-doyens d'universités a annoncé une initiative visant à produire une charte unifiée sur la transition politique en se mobilisant auprès d'un large éventail d'acteurs, dont la société civile, les comités de résistance et l'Association des professionnels soudanais. Cette initiative piétine depuis la désignation, par le Président du Conseil de souveraineté, le général de corps d'armée Abdel-Fattah Al-Burhan, de nouveaux présidents à la tête de 30 universités publiques, à la suite d'un décret portant dissolution des conseils d'administration des universités gérées par l'État. Les coalitions et partis politiques ont également cherché activement à nouer des alliances autour de positions communes sur les arrangements constitutionnels durant la période de transition. Plusieurs éminentes personnalités nationales ont présenté des projets d'initiative pour tenter de trouver un terrain d'entente sur des questions litigieuses, tel que les relations entre les civils et les militaires.

8. Du 24 au 26 mars, le Front révolutionnaire soudanais, à l'exception du Mouvement pour la justice et l'égalité, s'est réuni à Damazin (État du Nil-Bleu) et a proposé le lancement d'une initiative de dialogue en deux phases, consistant d'abord à parvenir à un accord entre les signataires du Document constitutionnel sur la formation d'un gouvernement pour le restant de la période de transition et ensuite à

régler les questions principales entre les forces politiques, à savoir le système de gouvernance, la constitution et la tenue des élections. Le Front a affirmé son attachement à la pleine application de tous les volets de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan.

9. Du 24 au 27 avril, les autorités ont libéré sous caution, sous forme de garanties personnelles, 19 détenus politiques affiliés au Comité chargé du démantèlement du régime du 30 juin 1989 et du recouvrement des fonds publics (« Comité de démantèlement »), dont les travaux avaient été interrompus depuis le coup d'État militaire du 25 octobre. Des soupçons de détournement de fonds publics pesaient sur ces 19 personnes. La plupart d'entre elles ont été détenues pendant trois mois environ. Parmi les personnes libérées figuraient l'ancien Ministre en charge du Conseil des ministres, Khalid Omer Yousif, et l'ancien membre du Conseil de souveraineté, Muhammad al-Faki. Entre-temps, trois membres du Comité de démantèlement demeurent en détention.

10. Les autorités se sont également employées à abroger les mesures relatives à la responsabilité, mises en place à l'époque du mandat de M. Hamdok. Le 7 mars, les forces de sécurité ont pris le contrôle des bureaux d'une commission d'enquête indépendante, créée conformément au Document constitutionnel de 2019, qui avait été établie par M. Hamdok du temps où il était Premier Ministre, pour enquêter sur la mort de manifestants à Khartoum le 3 juin 2019. Le 21 mars, la Banque centrale du Soudan a ordonné aux banques nationales de débloquer 646 comptes de particuliers et 373 comptes de sociétés, que le Comité de démantèlement avait gelés dans le cadre de ses travaux visant à combattre la corruption et à recouvrer les biens volés sous l'ancien Président Omer Béchir. Par ailleurs, un tribunal soudanais a rendu le 7 avril une décision judiciaire acquittant l'ancien chef du Parti du Congrès national, Ibrahim Ghandour, et 12 autres personnes, invoquant l'absence de preuves. Ces personnes avaient été arrêtés en juin 2020 après avoir été accusés de crimes contre l'État.

11. L'application de l'Accord de paix de Djouba n'a pas été uniforme. Le 9 et le 14 mars, les autorités du Kordofan occidental et du Kordofan méridional respectivement ont présidé à l'entrée en fonctions de vice-gouverneurs affiliés au Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar, faisant ainsi avancer la mise en place des structures de gouvernance énoncées au titre des volets Kordofan méridional et Nil-Bleu (« Deux Zones ») de l'Accord de paix de Djouba. Entre-temps, dans la partie est du Soudan, le 11 avril, le Haut Conseil de Beja a annoncé sa décision de réimposer un embargo sur Port Soudan, citant l'absence de règlement concernant le volet oriental de l'Accord de paix de Djouba, auquel il demeure opposé. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place des dispositifs de sécurité au Darfour, comme décrit ci-dessous.

B. Situation de sécurité

12. Les autorités soudanaises ont continué de progresser quelque peu pour ce qui est de mettre en place les structures de sécurité convenues au Darfour, en application de l'Accord de paix de Djouba. Toutefois les niveaux d'insécurité, notamment les affrontements intercommunautaires, les conflits armés et la criminalité ont continué d'entraver considérablement les autorités durant la période considérée. Du 22 février au 5 mai, 397 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, contre 429 durant la précédente période considérée, dont l'ampleur et l'intensité sur le plan de la violence étaient cependant plus grandes, en particulier dans le Darfour, où des zones principales de tension sont devenues des plus instables. Quelque 450 civils ont été tués lors de heurts intercommunautaires, contre 209 durant la précédente période considérée, suscités principalement par des litiges portant sur l'accès aux ressources

naturelles et des faits de criminalité, tout particulièrement dans les États du Darfour septentrional, méridional et occidental, ainsi que dans les États du Kordofan méridional et de Kassala.

13. Les faits de violence se sont poursuivis dans la localité de Jebel Moon (Darfour occidental) pendant la période considérée. Du 5 au 15 mars, au moins 35 civils ont été tués à la suite d'affrontements entre les populations arabes et misseriya, dont deux femmes et de deux membres des Forces armées soudanaises. Tout en conservant un caractère intercommunautaire, la violence à Jebel Moon s'expliquerait également par la mobilisation, sur le plan local, de personnes affiliées aux signataires de l'Accord de paix de Djouba ainsi qu'aux forces de sécurité soudanaises. Le nombre de victimes n'a pas été entièrement confirmé, les observateurs des droits humains et le personnel humanitaire n'ayant pu accéder à la zone.

14. Du 29 au 31 mars, des affrontements entre les Fallata et les communautés arabes Rizeigat dans les localités de Greida et de Toulous (Darfour méridional) ont fait quelque 97 morts et 87 blessés. Les tensions sont montées après qu'un officier des Forces d'appui rapide appartenant aux Rizeigat a été tué à Greida lors d'un épisode criminel. Les autorités soudanaises ont tenté d'ouvrir des voies de dialogue avec les parties au conflit et ont institué un état d'urgence, pour prévenir toute nouvelle violence.

15. Le 5 avril, des heurts ont opposé les Forces d'appui rapide à l'Alliance soudanaise, autour du village d'Adikong (Darfour occidental), à la suite d'un vol de bétail entre des membres des communautés arabe et massalit. Ils ont fait cinq morts et deux blessés et entraîné le déplacement de tous les habitants d'Adikong vers la frontière tchadienne. Par la suite, du 22 au 24 avril, des violences de grande ampleur ont éclaté dans la localité de Kreinik, après le décès de deux éleveurs arabes lors d'un vol de bétail le 21 avril. La violence a gagné la ville de Geneina (Darfour occidental) le 24 avril et entraîné de nouveaux combats violents entre les Forces d'appui rapide et l'Alliance soudanaise. Selon le Ministère de la santé, quelque 210 personnes ont été tuées et au moins 100 autres blessées dans la seule localité de Kreinik et 11 autres personnes ont été tuées à Geneina. Les forces gouvernementales et plusieurs délégations de haut niveau ont été dépêchées pour enrayer la violence au Darfour occidental. Les tensions étaient cependant encore vives à la fin de la période considérée.

16. Après une période de six mois sans incident signalé entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-Abdel Wahid (ALS-AW), non signataire de l'Accord de paix de Djouba, un affrontement armé a éclaté le 17 mars dans la région de Jebel Marra (Darfour central), après l'embuscade tendue par des éléments de l'ALS-AW à un convoi des Forces armées soudanaises, qui a fait cinq blessés, poussant l'ONU à suspendre les missions le long de cette route du 18 au 22 mars.

17. Les 4 et 5 avril, une partie de l'ancienne base de soutien logistique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à El-Fasher qui avait été remise à l'université d'El-Fasher a été pillée par des individus armés et des civils. C'est la troisième fois que les anciens locaux de la MINUAD à El-Fasher sont pillés depuis décembre 2021.

18. Sur fond d'insécurité grandissante au Darfour, quelques progrès ont été accomplis par la voie de l'action menée par le Gouvernement en vue de faire avancer les dispositions transitoires de sécurité pour le Darfour dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba, y compris la mise en place progressive du Comité du cessez-le-feu permanent. Ce dernier, présidé par la MINUATS et constitué de représentants des signataires de l'Accord de paix de Djouba, s'est attaché à désamorcer les tensions à

la suite de cas de violence armée impliquant les parties signataires, comme dans la localité de Koutoum (Darfour septentrional), après que trois personnes associées au Mouvement de libération du Soudan-faction Minni Minawi ont été tuées le 15 mars lors d'affrontements avec des membres présumés des Forces d'appui rapide. Par ailleurs, les 25 et 26 avril, l'Alliance soudanaise et les Forces d'appui rapide ont déposé des plaintes officielles auprès du Comité, concernant les violences qui se sont produites à Kreinik et Geneina. Le Comité a ouvert une enquête pour établir si des violations du cessez-le-feu s'étaient produites.

19. Les autorités soudanaises ont également progressé sur le plan de la mise en place de la force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour. Durant la période considérée, quelque 2 000 membres du personnel des mouvements armés se sont regroupés dans un centre désigné, pour y suivre une formation donnée par les Forces armées soudanaises. Le 8 mars, le Gouvernement a tenu une réunion du Haut Conseil conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, présidé par le général de corps d'armée Burhan. Le Haut Conseil a souligné la nécessité de régler la question du retour et de la démobilisation des combattants des mouvements armés de Libye. La Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration doit cependant encore être reconstituée, comme le prévoit l'Accord de paix de Djouba.

20. Des violences intercommunautaires ont été signalées dans d'autres régions du Soudan. Dans l'État de Kassala (est du Soudan), des tensions entre les populations Bani Amir et Sebderat, ayant pour origine un différend portant sur les ressources naturelles, ont éclaté le 29 mars, faisant un mort et quatre blessés. Les forces de l'ordre ont arrêté huit personnes dans le cadre de cet incident. Après de nouveaux affrontements le 1^{er} avril qui ont fait un mort, les populations Bani Amir et Sebderat dans l'État de Kassala ont signé un accord local pour mettre fin à la violence.

21. Des tensions entre le Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N) faction Abdelaziz Hélou ont été signalées dans certains secteurs de l'État du Kordofan méridional. Le 16 mars, des membres de ce mouvement armé non signataire ont enlevé une équipe de vaccination du Ministère de la santé dans la localité d'Abou Kerchola. D'autres atteintes à la sécurité ont été signalées le 9 mars, lorsque des affrontements armés ont opposé des membres des populations Kawahla et Bediara et le MPLS-N faction Abdelaziz Hélou dans la localité de Rachad, zone connue pour l'extraction de l'or.

C. Droits humains, protection de ces droits et primauté du droit

22. Tout au long de la période considérée, les violations des droits humains se sont poursuivies et des exactions contre des civils ont été signalées dans tout le pays, y compris à Khartoum et à la suite d'affrontements intercommunautaires au Darfour. Les forces de sécurité ont continué de faire un usage excessif de la force contre les manifestants, notamment à la suite de tirs de balles réelles et de grenades de suppression et de l'emploi de gaz lacrymogènes, faisant 13 morts parmi les civils (8 hommes et 5 garçons) et 1 708 blessés. Il a également été fait état de 186 arrestations arbitraires et du maintien en détention de quelque 138 chefs de comités de résistance, manifestants politiques et militants de la société civile ; par ailleurs, 48 personnes ont été relâchées durant cette période.

23. Le 24 février, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan, Adama Dieng, a achevé une visite de cinq jours à Khartoum durant laquelle il s'est réuni avec de hauts responsables du Gouvernement, dont le général de corps d'armée Burhan, ainsi qu'avec des représentants de la société civile, des militants des droits humains et des proches de victimes de violations des droits humains. M. Dieng

s'est également rendu à la prison Soba à Khartoum, où il s'est entretenu avec plusieurs détenus, dont d'anciens membres du Comité de démantèlement. Dans sa déclaration de fin de mission, il s'est déclaré à nouveau préoccupé par un recours excessif à la force et par les conséquences des pouvoirs étendus accordés aux forces de sécurité générales en matière répressive et de l'immunité de poursuites accordée à ces forces. Il a demandé aux autorités de mettre un terme à l'usage excessif de la force contre les manifestants, de lever l'état d'urgence et de veiller à des enquêtes rapides et impartiales sur les allégations de violations des droits humains. Il a également souligné que tout règlement politique devait être fondé sur le respect des droits humains et sur l'obligation d'avoir à répondre de violations des droits humains. Une note positive, durant sa visite, a été la libération d'au moins 114 manifestants qui étaient en détention.

24. Durant la période considérée, la MINUATS a enregistré 105 cas présumés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, qui concernaient 931 victimes, dont 61 enfants, à savoir 527 victimes de violations du droit à la vie (460 hommes, 27 femmes et 40 enfants), 354 victimes de violations de l'intégrité physique (324 hommes, 24 femmes et 6 enfants), 25 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris de violences sexuelles liées au conflit (15 femmes et 10 filles), et 25 victimes d'enlèvements (11 hommes, 9 femmes et 5 filles). Sur les 105 cas enregistrés, 16 ont été attribués aux forces de sécurité gouvernementales, 73 à des acteurs non étatiques, notamment à des mouvements armés et à des milices, et 16 à des individus indéterminés ou non identifiés.

25. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, coprésidée par la MINUATS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a confirmé 33 violations graves contre 28 enfants (16 garçons et 12 filles) au premier trimestre de 2022. Parmi eux, 13 garçons et 5 filles ont été tués, 3 garçons et 5 filles ont subi des atteintes à leur intégrité physique et 2 filles ont subi des violences sexuelles. Il y a eu quatre attaques contre des écoles et deux cas de refus d'accès humanitaire, y compris un enlèvement présumé de travailleurs du Ministère de la santé au Kordofan méridional. Les violations auraient été attribuées à la Force de police soudanaise (2), aux Forces d'appui rapide (2), au Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Héléou (1), aux Forces centrales de réserve de la police (1) et à des auteurs non identifiés (27). Des violations ont été confirmées dans le Darfour occidental (5), Darfour oriental (1) Darfour méridional (22) et Darfour septentrional (3) et le Kordofan méridional (2). Cela représente une augmentation d'au moins 40 % du nombre total d'enfants touchés par de graves violations, par rapport au quatrième trimestre de 2021. Les enfants du Darfour restent les plus touchés par les graves violations commises contre des enfants au Soudan.

D. Situation socioéconomique

26. L'économie du Soudan s'est rapidement dégradée, durant la période considérée. La crise politique intérieure, conjuguée à des facteurs géopolitiques mondiaux, a continué d'influer sur les marchés et les activités marchandes, ce qui a entraîné des hausses de prix vertigineuses, notamment du pain, du carburant, de l'électricité, des médicaments, des soins de santé et des transports publics, ainsi que des pénuries de produits de base, tels que le blé et le carburant. La hausse des prix, venant s'ajouter à la contraction de l'offre, a entraîné une baisse du pouvoir d'achat et une augmentation de l'insécurité alimentaire, ce qui a aggravé davantage la vulnérabilité de la population. Malgré la poursuite des programmes humanitaires, l'interruption temporaire d'une partie importante de l'aide des donateurs internationaux et la pause

marquée dans la mobilisation des institutions financières internationales ont gravement entravé les flux d'aide au développement à l'étranger.

27. Après le maintien d'un taux de change stable par rapport au dollar des États-Unis depuis la mi-2021, la pression sur la livre soudanaise s'est accrue, tandis que la demande de dollars des États-Unis augmentait, dans un contexte d'incertitude politique et de baisse des exportations. Le 7 mars, la Banque centrale du Soudan a annoncé sa décision de laisser flotter la monnaie, à la suite de quoi le taux de change de la livre soudanaise par rapport au dollar des États-Unis a chuté de plus de 35 %, comparé au mois de février. L'inflation sur une période de douze mois était de 264 % au mois de mars. En avril, les prix des aliments de base ont augmenté en moyenne de 10 % à 15 %, comparé au mois de mars, et sont restés de 200 % à 250 % plus élevés que les prix respectifs de l'an dernier. Les coûts de l'électricité, du carburant et des transports se sont considérablement alourdis durant cette période.

28. Les agriculteurs et les activistes de l'État du Nord au Soudan ont démantelé les barrages routiers sur les artères principales, y compris les liens vitaux vers la frontière égyptienne, à l'issue de l'accord conclu avec les autorités à la mi-février consistant à exonérer, à titre provisoire, le secteur agricole de la hausse des tarifs d'électricité jusqu'à la fin de la saison hivernale en avril. Des manifestations ont également éclaté à Damazin (État du Nil-Bleu), en raison de la pénurie d'eau dans la région, ce qui a entraîné la fermeture temporaire de l'axe Khartoum-Damazin.

E. Situation humanitaire

29. En mars, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont mis en garde contre les effets conjugués du conflit, de la crise économique et des mauvaises récoltes, qui entravent sensiblement l'accès des populations à la nourriture et pourraient doubler le nombre de personnes souffrant de faim aiguë au Soudan, soit plus de 18 millions d'habitants, d'ici le mois de septembre 2022. La dégradation de l'économie, les périodes de sécheresse prolongées et les précipitations irrégulières durant la saison des pluies de 2021 ont réduit considérablement la production agricole et animale, jusqu'à 50 % dans 14 États du Soudan. Selon des rapports préliminaires, la production totale des principales cultures céréalières en 2021 et 2022 est de 30 % inférieure à la moyenne des cinq dernières années.

30. Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan est passé à plus de 3,1 millions, plus de 75 000 personnes ayant été nouvellement déplacées au Darfour méridional, au Darfour occidental et au Darfour septentrional, ainsi qu'au Kordofan septentrional, depuis janvier 2022. Elles ont été principalement déplacées du fait des conflits intercommunautaires. Le conflit dans la localité de Jebel Moon (Darfour occidental) a entraîné le déplacement, sur le plan interne, de plus de 12 671 personnes et occasionné des pertes en vies humaines et des destructions de biens importantes. De plus, à la fin du mois de mars, des affrontements entre les communautés arabes Fallata et Rizeigat dans les localités de Greida et Toulous (Darfour méridional) ont entraîné le déplacement de plus de 3 500 personnes. Les femmes et les filles déplacées ont eu plus de mal à assurer leurs moyens de subsistance et à accéder aux services et ont été davantage exposées à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Par ailleurs, en 2022, les violences au Darfour ont poussé plus de 11 000 personnes à se réfugier au Tchad.

31. En mars, le Soudan a accueilli quelque 5 678 nouveaux réfugiés des pays voisins, principalement du Soudan du Sud, de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Des réfugiés éthiopiens du Tigré et, dans une moindre mesure, d'autres régions d'Éthiopie, ont continué d'arriver dans l'est du Soudan, ainsi que dans l'État du Nil-Bleu. Au

31 mars, ils étaient 58 400. Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, 9 913 réfugiés sud-soudanais sont arrivés au Soudan, ce qui porte le nombre total de réfugiés dans le pays à plus de 1,1 million. Par ailleurs, des retours de réfugiés soudanais ont également été signalés. Au 1^{er} mai, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré plus de 3 000 réfugiés soudanais qui étaient retournés dans la localité de Kourmouk (État du Nil-Bleu), venant de la région de Benishangul-Gumuz (Éthiopie).

32. Depuis janvier, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a signalé 303 cas de kala-azar, un parasite qui attaque le système immunitaire dans l'État de Gedaref, et huit décès associés. Le kala-azar est endémique à Gedaref, 2 098 cas ayant été signalés en 2019, 2 136 cas en 2020 et 2 973 cas en 2021. Le nombre de cas confirmés de la maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'augmenter au Soudan. Depuis le début de la pandémie, 61 849 personnes ont été testées positives à la COVID-19 et 4 898 décès ont été consignés. Seuls 7 % des 46 millions de Soudanais sont pleinement vaccinés contre la COVID-19. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires continuent d'épauler le Ministère fédéral de la santé en lui fournissant des vaccins et en assurant la logistique requise, en matière de vaccination.

33. Durant la période considérée, l'accès aux services de soins de santé au Soudan a été entravé par la dégradation économique, d'autant plus que 72 % du financement de la santé sont à la charge des patients. Il a été particulièrement difficile de répondre aux besoins des femmes et des filles en âge de procréer, les services de santé sexuelle et reproductive vitaux étant très restreints et peu disponibles. De plus, au premier semestre de 2022, quelque 105 000 femmes enceintes ont eu besoin d'accéder à des soins prénatals, à une aide en vue d'un accouchement sans risque et à des services de soins postnatals.

34. Du 22 février au 5 mai, 51 atteintes à la sécurité touchant les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont été signalées au Soudan. Malgré les contraintes, au premier trimestre de 2022, les partenaires humanitaires ont acheminé une assistance à 5,1 millions de personnes dans l'ensemble du Soudan : 3,9 millions ont reçu une aide alimentaire ainsi qu'à des moyens de subsistance, 1,1 million ont obtenu un accès des services d'eau et d'assainissement et 686 000 réfugiés ont reçu divers type d'appui. À la suite de la violence à Kreinik et Geneina (Darfour occidental) du 21 au 25 avril, l'ONU a réadapté sa présence au Darfour occidental afin de prioriser l'appui à des opérations humanitaires critiques, compte tenu de besoins aigus.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2579 (2021)

A. Objectif 1 : soutenir la transition politique, la gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains et une paix durable

35. Tout au long de la période considérée, mon représentant spécial a renforcé son action visant à recenser des solutions dirigées par les Soudanais à la crise politique que traverse le pays, depuis le coup d'État militaire du 25 octobre. Il s'est longuement entretenu avec un large éventail de personnalités politiques et de la société civile, dont des universitaires soudanais renommés et des groupes de femmes et de jeunes, ainsi que des représentants de l'armée et des partis politiques et des partenaires internationaux, afin de recueillir leur avis sur les moyens de régler la crise politique et de faciliter une voie crédible vers la démocratie.

36. Le 28 février, la MINUATS a publié son rapport de synthèse sur le processus de consultation de cinq semaines qu'il avait mené, notamment sur les plus de 110 réunions auxquelles avaient participé plus de 800 Soudanais, dont un tiers de femmes, originaires de diverses régions, et l'analyse de quelque 80 propositions écrites. Le rapport de synthèse de la Mission a fait ressortir un consensus sur de nombreuses questions, notamment la nécessité urgente de mettre un terme à la violence, l'importance d'instaurer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et la formation d'un gouvernement de technocrates visant à permettre l'accomplissement des objectifs et des tâches clés de la transition.

37. Les partenariats entre l'Union africaine, l'IGAD et l'ONU ont été essentiels à la poursuite des efforts visant à favoriser une solution contrôlée par les Soudanais à la crise politique, au cours de la période considérée. Une fois la phase de consultations achevée, la MINUATS a collaboré intensivement avec l'Union africaine et l'IGAD pour faciliter conjointement un processus politique qui soit contrôlé et dirigé par les Soudanais, afin de rétablir la transition.

38. Pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus politique, la MINUATS a apporté son concours à des consultations menées avec des groupes de femmes et des experts des questions de genre dans tout le pays, lesquelles ont abouti à la création d'un organisme de défense des droits des femmes, composé de Soudanaises de toutes les régions, une attention supplémentaire étant accordée à la représentation des jeunes et à l'inclusion des femmes en situation de handicap, chargé de participer aux pourparlers politiques et de communiquer les points de vue des femmes sur toutes les questions prioritaires faisant l'objet d'un débat.

39. D'autres domaines de coopération concernant les questions de transition sont toutefois restés au point mort, du fait de l'impasse politique. L'assistance technique concernant le processus d'élaboration de la constitution a marqué une pause après le coup d'État. Le 7 mars, une conférence à l'échelle du Soudan visant à répertorier et à établir les priorités du Bureau du Procureur général en matière de réforme, qui devait être organisée avec l'appui de l'ONU, a été annulée la veille. Le Bureau a également reporté les tables rondes prévues sur les fonctions de contrôle du ministère public sur l'usage de la force au cours des manifestations.

40. La Mission a continué de se mobiliser en faveur de la protection et de la promotion des droits humains, compte tenu de l'insécurité croissante subie par les civils au cours de la période considérée. Elle s'est rendue à Geneina du 16 au 23 mars et du 30 mars au 4 avril pour étayer les informations faisant état de violations des droits humains à Jebel Moon et encourager les autorités et autres dirigeants locaux à prendre des mesures concrètes afin de régler le conflit.

41. La mobilisation aux niveaux local, fédéral et des États s'est également poursuivie, notamment pour favoriser une médiation entre les populations touchées et veiller à renforcer l'application du principe de responsabilité, concernant les victimes de violences. Du 27 au 31 mars, la MINUATS a effectué une mission dans l'État de Kassala pour sensibiliser le public à son mandat, à savoir protéger et défendre les droits humains. Des contacts constructifs ont été entrepris avec les autorités de l'État, les groupes de la société civile et les populations locales, dont les communautés de réfugiés.

B. Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix

42. Alors que l'appui à l'application de l'Accord de paix de Djouba a ralenti à bien des égards dans l'attente d'une solution à la crise politique à Khartoum, la MINUATS a continué de s'employer à renforcer les fonctions quotidiennes du Comité du cessez-le-feu permanent et à appuyer ses activités au Darfour. En sa qualité de présidente du Comité, elle a épaulé l'expansion de ses structures dans trois États du Darfour par la création de comités sectoriels à El-Fasher, Geneina et Nyala, et a dépêché du personnel pour les présider. Elle a également appuyé la création de bureaux de secteur à El-Fasher, Geneina et Nyala. Deux autres comités sectoriels seront créés à Daeïn et à Zalingei.

43. À la suite de l'ordre donné le 3 février par le général de corps d'armée Burhan à tous les mouvements armés de se réinstaller hors d'El-Fasher, le Comité du cessez-le-feu permanent a assisté le 3 mars à des cérémonies de réinstallation dans la périphérie de la ville, un gage de bonne foi dans le processus de paix, manifesté par les mouvements armés signataires. Par la suite et à l'issue de ses consultations avec les parties prenantes concernées, le Comité a concouru au recensement des zones de regroupement par les mouvements armés. Son président a organisé un atelier technique de deux jours sur la question, les 9 et 10 mars, pour réfléchir à des directives sur le processus de regroupement et veiller à une perception commune de son rôle. Six zones de regroupement ont été proposées par les parties, dans l'État du Darfour septentrional. Le 22 mars, le Comité a effectué sa première visite de vérification dans deux zones de regroupement relevant de l'Alliance des forces de libération du Soudan et des forces de l'Alliance soudanaise à Mellit (Darfour septentrional) et s'est rendu le 30 mars dans la zone de regroupement du Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition à Korma (Darfour septentrional).

44. Entre-temps, tout au long de la période examinée, le Comité du cessez-le-feu permanent a continué de jouer un rôle central pour désamorcer des situations de crise entre des mouvements armés, qui auraient pu tourner à la violence. Il a notamment réglé un litige relatif à une violation présumée du cessez-le-feu qui s'est produite en février à Kabkabiya (Darfour septentrional), avant qu'elle ne dégénère en violents affrontements entre les parties. Il a également mis en place une équipe pour enquêter sur une autre violation présumée du cessez-le-feu survenue en mars à Koutoum (Darfour septentrional), qui a établi qu'il ne s'agissait pas d'une violation du cessez-le-feu mais d'un acte criminel. Les auteurs de cet incident ont été arrêtés par les Forces d'appui rapide et remis aux autorités locales. Le Comité a cherché, au cours de son action, à mettre en avant son rôle de mécanisme de règlement des conflits, conformément au mandat qui lui a été conféré.

45. Le Comité du cessez-le-feu permanent a visité le centre de formation de la sixième division des Forces armées soudanaises à Gadid el-Sail (Darfour septentrional), où une première promotion de cadres de mouvements armés s'était regroupée en vue de son intégration dans la force conjointe de maintien de la sécurité pour le Darfour. Au moment de l'établissement du présent rapport, le nombre de cadres issus de mouvements armés aurait augmenté de 400, au début du mois de février, à 2 000 en avril.

46. Le 31 mars, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS a organisé un atelier de consultation à El-Fasher avec des membres de mouvements armés signataires, afin d'évaluer et d'appuyer les besoins en formation de la future force conjointe de maintien de la sécurité. L'évaluation visait à repérer les lacunes sur le plan de la formation et à mobiliser l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux pour renforcer la protection des civils et les responsabilités

en matière de droits humains de la force, comme le prévoit l'Accord de paix de Djouba. La consultation a fait ressortir l'importance de mener à bien les formations et d'accélérer le déploiement de la force, compte tenu notamment des menaces constantes auxquelles font face les civils et des problèmes de protection au Darfour.

47. Les progrès dans les négociations menées entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (faction Abdelaziz Hélou) se sont enlisés, du fait de l'incertitude entourant la situation politique. Le 8 mars, le Représentant spécial s'est rendu à Kadougli, dans le cadre des célébrations marquant la Journée internationale des femmes, et a évoqué les difficultés du processus de paix, ainsi que les moyens de reprendre les négociations avec le Gouverneur par intérim du Kordofan méridional.

C. Objectif 3 : appuyer la consolidation de la paix dirigée par les Soudanais, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

48. Conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a continué de s'employer à accompagner les entités chargées de la protection des civils et à recenser les moyens d'appuyer l'application du Plan national de protection des civils et l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Les progrès relatifs aux activités de consolidation de la paix sont demeurés lents au cours de la période considérée, du fait de l'incertitude entourant la situation politique, ce qui, dans certains cas, a découragé toute mobilisation d'interlocuteurs nationaux en faveur de la conduite d'activités. L'équipe de pays des Nations Unies a néanmoins fait un effort concerté pour appuyer les programmes prévus.

49. Le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général a continué de chercher à satisfaire des besoins essentiels qui pâtissent d'un manque de fonds, sur le plan de la consolidation de la paix au niveau local. Pour s'attaquer à des facteurs de conflit ayant pour origine des questions non réglées, telles que l'accès à la terre et la propriété foncière, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont continué de mettre en place les dernières étapes d'un programme appuyé par le Fonds dans huit localités cibles du Darfour, bénéficiant d'un financement total de 20 millions de dollars, destiné à favoriser des solutions durables concernant les populations déplacées et les communautés touchées, à renforcer les institutions de l'état de droit au niveau des villes et villages et à améliorer les mécanismes de règlement des conflits au niveau local. Il s'agissait notamment de répondre avec souplesse aux crises persistantes dans les localités cibles de Tawila, Greida et Jebel Moon.

50. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix a financé cinq nouveaux projets visant à appuyer la collecte et l'analyse de données en vue de solutions durables au Darfour et dans l'est du Tchad, à fournir des logements adéquats aux populations touchées par le conflit au Darfour occidental, à donner aux jeunes les moyens de s'autonomiser au moyen d'espaces civiques et à assurer un accès à la santé mentale et à un soutien psychosocial. Pour renforcer les capacités des Nations Unies et de ses partenaires, le Fonds a également poursuivi l'élaboration d'un cours en ligne sur la consolidation de la paix et la sensibilisation aux conflits, axé sur le Soudan.

51. Le 14 mars, la MINUATS et le HCR ont tenu une réunion avec les membres du Mécanisme national de protection des civils, qui ont exprimé leurs préoccupations grandissantes au sujet des lacunes sur le plan de la protection, la force conjointe de maintien de la sécurité n'ayant toujours pas été déployée au Darfour, et ont rappelé la nécessité de renouer avec les activités et les programmes liés au Plan national de protection des civils, qui avaient été largement suspendus après le 25 octobre 2021. Des représentants du Mécanisme national ont réaffirmé que les autorités soudanaises

demeuraient résolues à travailler avec les organismes des Nations Unies pour faire avancer le programme de protection. La Mission a également organisé, le 24 février, un atelier d'évaluation des besoins à El-Fasher à l'intention de groupes de la société civile afin de resserrer la collaboration sur la protection des civils. Dans le cadre de la mobilisation des organismes des Nations Unies, le 14 mars, les autorités soudanaises ont informé la MINUATS et le HCR de la promulgation prochaine d'un décret portant définition de nouvelles modalités de protection des civils.

52. Durant la période considérée, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires, la MINUATS a coopéré avec la Force de police soudanaise et lui a apporté une assistance technique afin de l'aider à renforcer ses capacités de protection des civils, notamment par des formations spécialisées et un appui consultatif. Il s'agissait notamment de renforcer les capacités de 185 agents de police dont 9 femmes, au Darfour, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires, en matière de police de proximité, d'égalité des genres et d'amélioration des capacités de prévention et d'intervention efficaces de la police, pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit. La Mission a également appuyé le renforcement des capacités en organisant des séances de consultation pendant la formation de base de 577 recrues de la police soudanaise, dont 170 femmes, à Nyala (Darfour méridional). Un service d'accueil pour les femmes a notamment été créé et mis en place à Nertiti (Darfour central) par la voie de la collaboration avec la Force de police soudanaise et les partenaires. Le 7 mars, la MINUATS et la Force de police soudanaise ont organisé un atelier à Khartoum qui a réuni des agentes de police soudanaises, tous grades confondus, l'objectif étant de recenser les lacunes et de définir la voie à suivre pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la police et lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit.

53. Entre-temps, du 1^{er} au 10 mars, la MINUATS, le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont accueilli une visite technique de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui s'est réunie à El-Fasher, au Darfour et à Khartoum avec des représentants de la société civile, des policiers, des procureurs, des juges, d'autres représentants des autorités et des personnes déplacées. À l'issue des conclusions de cette visite, la MINUATS a commencé à élaborer un programme visant à renforcer la responsabilité en matière de violences sexuelles liées au conflit. En février et en mars, avec le PNUD, elle a tenu des débats avec des organisations de la société civile à El-Fasher et Zalingei sur l'application des dispositions relatives à la responsabilité dans le volet Darfour de l'Accord de paix de Djouba, au cours desquels les acteurs de la société civile ont demandé une mise en œuvre accélérée.

54. La MINUATS et six organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi l'exécution d'un projet conjoint au Kordofan méridional, financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. Il apporte une réponse intégrée aux problèmes auxquels se heurtent les populations de Dallami et d'Abou Kerchola, notamment la dépollution des terres contaminées par des explosifs, l'amélioration de l'assistance socioéconomique et de l'accès à des moyens de subsistance et à des services de base, notamment l'eau potable et les soins de santé, et le renforcement des capacités d'enquête et d'intervention, concernant le contrôle des maladies et l'alerte en cas d'épidémies.

55. Durant la période considérée, la MINUATS a dépollué 442 935 mètres carrés de terres contaminées par des engins explosifs dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan méridional et du Darfour. Les terres ont ensuite été mises à la disposition des populations locales. Dans le cadre de ses activités dans les Deux Zones, la Mission a

facilité l'échange d'informations sur la contamination par des engins explosifs entre les autorités et des groupes d'opposition locaux, ce qui a facilité l'utilisation de la route Kauda-Taro (Kordofan méridional), de renforcer la confiance et d'accroître la coordination. Une équipe de 21 anciens combattants du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar, formés par la MINUATS aux techniques de déminage humanitaire de base, a nettoyé par ailleurs 27,75 kilomètres de route et éliminé 645 munitions non explosées à Oullou (Nil-Bleu). L'équipe a coopéré avec des organisations non gouvernementales soudanaises de déminage, dans le cadre des mesures de confiance visant à appuyer l'application de l'Accord de paix de Djouba.

D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

56. Tout au long de la période considérée, une grande partie de l'aide internationale au développement a été interrompue, au même titre que la collaboration globale des institutions financières internationales, tandis que l'aide humanitaire vitale continuait d'être financée, tout en étant soumise à des restrictions de la part des donateurs, pour ce qui était de leur mobilisation auprès des autorités soudanaises. Le Forum soudanais de partenariat, créé en septembre 2021, est resté en suspens, privant le pays du mécanisme de coordination prévu, dirigé par le Gouvernement aux niveaux stratégique et opérationnel.

57. Au vu du contexte politique et dans l'impossibilité de parachever un nouveau cadre intégré concernant les organismes des Nations Unies au Soudan, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2022 a continué de servir de document essentiel, constituant officiellement le fondement de l'action des organismes des Nations Unies dans le pays. Il a été décidé de prolonger ce Plan-cadre jusqu'à la fin de 2023 en harmonie avec les descriptifs de programme par pays des entités des Nations Unies.

58. Les manques étant toujours plus importants, tout en priorisant les mesures et les besoins décrits dans le Plan d'aide humanitaire 2022, les organismes des Nations Unies au Soudan ont décidé d'une démarche commune durant l'année en cours, afin de répondre aux changements intervenus sur le terrain. Elle énonce les priorités collectives des Nations Unies en tenant compte des questions indissociables que sont l'action humanitaire, le développement et la paix, en se concentrant sur trois domaines : a) les services essentiels, la stabilisation et la résilience des populations ; b) la protection des civils, l'état de droit et les droits humains ; et c) la mise en œuvre des cessez-le-feu, des accords de paix et la prévention des conflits. L'ONU a établi un dialogue régulier avec la communauté des donateurs et les organisations internationales non gouvernementales sur l'approche qui a été définie, afin de favoriser un échange ouvert et une réflexion commune sur les éléments clefs des priorités et des modalités de participation, dans l'ambiance opérationnelle en cours.

59. La MINUATS et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi une série d'évaluations de la consolidation de la paix au niveau national dans six États du Soudan (Darfour méridional et septentrional, Nil-Bleu, Kordofan méridional, Mer Rouge et Kassala), afin d'aider à prioriser et à échelonner l'appui international. Dans le septième État, le Darfour occidental, des plans ont été mis en place pour actualiser une évaluation de la consolidation de la paix menée en 2021. Ces analyses approfondies des conflits et ces évaluations de la consolidation de la paix devraient aider à mieux comprendre les conflits locaux et les dynamiques

politiques et à répertorier les possibilités de consolidation de la paix et les points d'entrée des activités relatives aux programmes.

Questions opérationnelles et de planification relatives à la Mission

60. Durant la période considérée, la MINUATS a continué de renforcer sa présence sur le terrain afin d'être mieux à même d'exécuter son mandat. Outre l'expansion de sa composante relative au Comité du cessez-le-feu permanent au niveau sectoriel à Nyala et Geneina, elle a entrepris l'ouverture de deux bureaux dont l'un à Geneina (État du Darfour occidental) et l'autre à Port Soudan (État de la mer Rouge), portant à sept le nombre total de bureaux locaux. Le recrutement s'est poursuivi afin de porter les effectifs de la Mission au maximum autorisé par le mandat. Au 5 mai, elle comptait 192 membres du personnel civil et 20 policiers. Conformément à la stratégie du Secrétaire général en matière de parité femmes-hommes, plus de la moitié des postes civils de haut niveau (chefs de service et rangs supérieurs) sont occupés par des femmes.

61. La Mission a achevé un examen de sa planification stratégique pour 2022 afin d'harmoniser les ressources disponibles avec les priorités, au vu des circonstances que traverse actuellement le pays, conformément à la démarche commune décidée par l'ONU au Soudan et aux directives applicables du Conseil de sécurité. L'équipe de direction de la Mission a également examiné les plans d'exécution des projets communiqués au moyen du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et renforcé les mécanismes internes de gestion intégrée des programmes. Durant la période considérée, des progrès ont été accomplis sur le plan du renforcement des capacités concernant l'information, l'analyse et l'établissement de rapports. Sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente, Coordonnatrice de l'action humanitaire et Représentante résidente), la Mission a continué de resserrer sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au moyen des structures de l'équipe de pays intégrée, participant activement au dialogue, avec les autres entités des Nations Unies et les donateurs, relatif aux priorités du programme.

IV. Observations

62. Plus de trois ans après le début de la révolution au Soudan, la transition promise vers un régime civil et la démocratie risque de dérailler. Depuis plus de six mois, le pays est privé d'un gouvernement civil qui puisse s'acquitter de ses fonctions et reste soumis à l'état d'urgence. La population fait face à une convergence de risques politiques, économiques et de sécurité, qui menacent la stabilité globale sur les plans national et régional. Les parties prenantes ont une occasion éphémère de régler la crise politique et de revenir sur la voie d'une transition légitime, au regard de la Constitution, qui bénéficie d'un large appui de la part des Soudanais.

63. Le retour à la voie de la transition ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un dialogue politique inclusif, contrôlé et dirigé par les Soudanais. Le processus lancé conjointement sous l'égide de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'Organisation des Nations Unies vise à créer d'urgence un cadre inclusif en vue d'un tel dialogue entre les parties prenantes soudanaises. Pour que ce processus aboutisse, je demande aux acteurs de l'ensemble de l'échiquier politique de jouer leur rôle en facilitant un climat propice aux pourparlers. J'exhorte également les forces militaires et de sécurité à cesser tout acte de violence, à libérer les détenus politiques, à mettre un terme aux arrestations arbitraires, à lever l'état d'urgence et à éviter tout acte susceptible de compromettre le dialogue. La région et la communauté internationale sont prêtes à apporter leur concours. Je me félicite à cet égard de la libération de l'ancien Ministre

en charge du Conseil des ministres, Khalid Omer Yousif, de l'ancien membre du Conseil de souveraineté, Muhammad al-Faki, ainsi que des membres du Comité de démantèlement, Babikir Faisal, Wajdi Salih, Taha Osman, entre autres personnes.

64. Les Soudanaises continuent de se mobiliser en faveur d'un changement politique dans le pays et de faire entendre leur voix pour réclamer la place qui leur revient dans la vie civile et politique. La dégradation du climat les dissuade néanmoins de participer activement au processus politique. Je salue l'initiative prise par les Soudanaises de former un groupe de défense des droits des femmes avec l'appui de la MINUATS afin de participer sur un pied d'égalité au dialogue facilité par l'Union africaine, l'IGAD et l'Organisation des Nations Unies. Je demande à toutes les parties prenantes de s'attacher à la représentation des femmes au cours de ce processus.

65. Parallèlement, la dégradation rapide de la situation économique est alarmante. Je crains que l'instabilité politique, la crise économique et les mauvaises récoltes de 2021, associées aux chocs de l'offre mondiale, aient des effets désastreux sur l'inflation, notamment sur l'accessibilité économique des personnes vulnérables aux denrées alimentaires. Selon les estimations de l'ONU, quelque 18 millions de personnes, soit 39 % de la population, seront en situation d'insécurité alimentaire d'ici à septembre, alors que le Plan d'aide humanitaire existant n'a été financé qu'à hauteur de 10 %. En cette année marquée par de nombreuses crises mondiales, la situation humanitaire du Soudan se dégrade et doit être traitée de toute urgence. Des modalités exceptionnelles pourraient être nécessaires afin d'aider les populations vulnérables et de protéger le capital humain et social, pour l'avenir du Soudan. J'encourage les États Membres à envisager toutes les options possibles à cet égard, notamment en tirant parti des partenariats noués entre l'Organisation et les institutions financières internationales.

66. Je suis profondément préoccupé par l'escalade de la violence au Darfour, qui a fait un nombre encore plus grand de victimes et entraîné d'importants déplacements forcés. À cet égard, je demande instamment aux autorités nationales de donner suite à leur engagement consistant à réactiver le Mécanisme national de protection des civils qui avait été mis en place après le départ de la MINUAD. Je demande aux autorités nationales et aux mouvements armés signataires de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba et d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de sécurité transitoires. À cet égard, je salue les mesures prises par les autorités pour mettre sur pied la force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour. L'établissement, la formation et le déploiement complets de cette force doivent être effectués dans les meilleurs délais et de manière durable afin de protéger les civils et de contribuer à rétablir la stabilité dans la région.

67. La poursuite de la mise en place du Comité du cessez-le-feu permanent offre un moyen salutaire de faire baisser les tensions au Darfour. L'absence d'appui logistique de la part des autorités soudanaises reste toutefois une préoccupation majeure et entrave la capacité du Comité d'exécuter son mandat, notamment d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu et de superviser le regroupement des forces, conformément à l'Accord de paix de Djouba. Un appui logistique adéquat à la mise en place des zones de regroupement pourrait dénoter avec force l'attachement à l'intégration des mouvements armés signataires dans les services de sécurité et à la création des conditions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il est donc essentiel que les autorités soudanaises reconstituent la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'éviter les lacunes opérationnelles tout au long du processus y relatif. Comme je l'avais suggéré dans mon précédent rapport (S/2022/172), un appui coordonné des partenaires bilatéraux pourrait être précieux à cet égard.

68. Afin d'être durables, les avancées sur le plan des arrangements de sécurité doivent s'accompagner de progrès dans la mise en œuvre des autres aspects de l'Accord de paix de Djouba. Les gains obtenus ne pourront pas être pérennisés si l'on ne progresse pas sur les protocoles clés permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit, en particulier les droits fonciers, et d'apporter des solutions durables aux personnes déplacées. Des progrès supplémentaires sont également nécessaires dans l'adoption et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle afin d'offrir des recours et de demander des comptes à ceux qui ont commis des actes de violence au Darfour et dans les Deux Zones. En outre, l'impasse politique à Khartoum reste un obstacle à l'élargissement du processus de paix aux non-signataires de l'Accord de paix de Djouba.

69. Je demeure profondément préoccupé par la poursuite des graves violations des droits humains, en particulier dans le contexte des récentes manifestations contre le coup d'État. Je condamne le recours excessif à la force par les forces de sécurité contre les civils, ainsi que la poursuite des arrestations et détentions arbitraires de chefs et militants de l'opposition. Les autorités soudanaises doivent respecter le droit des manifestants de se réunir et de s'associer pacifiquement, conformément aux obligations internationales qui sont les leurs. L'absence d'obligation de rendre des comptes à la suite des graves violations des droits humains, notamment les cas de décès et de blessures de manifestants résultant d'un usage disproportionné de la force, associées aux détentions provisoires prolongées de militants et de chefs de l'opposition, continuent d'éroder la confiance du public dans les institutions judiciaires. Par ailleurs, j'estime encourageante l'ouverture, le 5 avril, du procès, devant la Cour pénale internationale, d'Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb) qui doit répondre de 31 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, qui auraient été commises d'août 2003 à avril 2004 au moins au Darfour, qui montre, de façon positive, aux victimes et aux communautés, que la recherche de la justice sera poursuivie.

70. Je souhaite rappeler au Conseil que l'exécution du mandat de la Mission est fortement tributaire du rôle complémentaire des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui s'appuient sur les contributions volontaires des donateurs pour faciliter l'appui aux programmes dans le cadre des liens indissociables entre l'action humanitaire, le développement et la paix. J'encourage les États Membres à examiner la façon de fournir un appui simultané des donateurs aux programmes prioritaires de la démarche commune, répertoriés par l'ONU au Soudan, décrits au paragraphe 56 du présent rapport. En dépit de la crise politique à Khartoum, la communauté internationale a encore la possibilité de faire toute la différence, en investissant dans la consolidation de la paix au niveau local, dans la stabilisation des populations, les infrastructures essentielles, les services de base et les moyens de subsistance, contribuant à atténuer les facteurs de conflit. Il demeure impératif de consolider les moyens de subsistance et les populations, de créer une résilience contre les chocs futurs et de promouvoir des solutions durables, concernant les 3,1 millions de personnes déplacées dans le pays.

71. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble des membres du personnel des Nations Unies au Soudan, ainsi que nos partenaires de l'Union africaine et de l'IGAD, pour leur dévouement et leurs efforts inlassables en faveur du pays et de son peuple. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement résolue à appuyer le peuple soudanais en ces temps éprouvants.